

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MARS 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 11

L'An deux mille vingt deux, le vingt quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame ALEXANDRINE Aurélie, adjointe au Maire.

PRESENTS : ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, CORLAY Kiymet, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : MARQUOIS Michel, Maire - BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : AUBLANC Jean-Claude

Date de convocation : 21 Mars 2022

Date d'affichage : 21 Mars 2022

L'adjointe au Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 03/02/2022.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATION N°D2022_03_011_ACC TEMP ACT
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1°,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent à l'accroissement des travaux liés aux espaces verts,

Il y a lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour effectuer l'entretien de la voirie et des espaces verts,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité pour effectuer l'entretien de la voirie et des espaces verts à compter du **1^{er} Mai 2022** pour une durée de **UN AN**

- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera en fonction des nécessités du service

- DECIDE que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques

- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

DELIBERATION N°D2022_03_012_IMPAYES LIVRES BIBLI
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – REMBOURSEMENT DE LIVRES NON RENDUS

Madame l'Adjointe au Maire informe l'Assemblée des démarches faites auprès de Mme G. afin qu'elle rende les 3 livres empruntés à la bibliothèque qui, malgré les multiples relances (téléphoniques, etc...) sont restées vaines. Le règlement prévoit que tout livre, perdu ou détérioré doit être remplacé.

Le coût total de ces livres est de 30.40 €.

Il convient donc d'en demander le remboursement à Mme G.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de demander le remboursement des 3 livres pour un montant de 30.40 € et charge Mr le Maire d'établir un titre de recettes.

La Société « Le Studio Yoga et Sophrologie » gérée par Virginie VEDRINE et Clémentine BROYER, propose un choix de pratiques basées sur le mouvement, la respiration et la méditation.

La recherche d'un local pour donner des cours, s'est porté sur la Commune de PONT DE VEYLE.

L'ancienne mairie située « 30 Grande rue » composée du secrétariat, salle conseil, WC pourrait convenir à leurs souhaits. Le projet d'ouverture serait pour septembre 2022.

Une mise à disposition à partir du mois de juin conviendrait afin d'effectuer les travaux nécessaires à la réfection des locaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **EST FAVORABLE** au projet de cette nouvelle société « STUDIO YOGA & SOPHROLOGIE »
- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat de mise à disposition de l'ancienne mairie située « 30 Grande rue » à compter du 01/09/2022
- **DECIDE** un loyer mensuel de **280 €** hors charges à compter du 01/09/2022
- **DECIDE** la gratuité des charges (eau, chauffage) pendant 1 AN sauf électricité

DELIBERATION N°D2022_03_014_PROTEC SOC COMP
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Dans le cadre de la participation obligatoire de l'employeur public aux assurances complémentaires de santé (en 2025) et de prévoyance (en 2026) des employés communaux, les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance par mail du 15/02/2022, du diaporama de présentation transmis par le centre de gestion de l'ain.

Me ALEXANDRINE présente les modalités de mise en place et propose que soit étudié prochainement les différentes offres liées à ce sujet.

DELIBERATION 2022_03_015_SUBV ADIL 01
SUBVENTIONS ADIL 01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCORDE** une subvention de **100 € à l'ADIL 01** de Bourg en Bresse « 34 rue Général Delestrait »
L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain est missionnée pour délivrer les conseils juridiques, financiers et fiscaux dans le domaine du logement et de l'habitat

DELIBERATION 2022_03_016_COT CAUE

COTISATION CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Nous pouvons bénéficier de 4 demi-journées du CAUE de BOURG EN BRESSE pour des conseils et assistance à projets moyennant une cotisation. Les particuliers, qui le souhaitent, peuvent aussi en bénéficier pour leurs projets de travaux.

Son montant étant de 0,10 € par habitant, soit $1705 \times 0,10 = 170.50 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de régler la cotisation de **170.50 €** au CAUE de BOURG EN BRESSE

DIVERS

➤ Tableau des permanences Elections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022

➤ Fermeture classe : par courrier du 04/02/22 l'inspectrice d'académie de Bourg nous informe du retrait d'un emploi budgétaire à l'école primaire conduisant à une fermeture de classe à la rentrée 2022

➤ 2 Avril : après-midi projection sur la guerre d'Algérie à l'Escale – En soirée, concert lyrique en soutien à l'Ukraine

➤ Luc MICHEL fait part des conditions d'accueil des familles Ukrainiennes sur le Territoire de la Communauté de Communes

➤ 4 et 5 Juin : Vogue - Samedi 4 : soirée organisée par le Comité des Fêtes

➤ 17 Juin : Fête de la Musique

- Animations : 4 groupes musicaux
- Marché nocturne

➤ 19 Juin : Foirfouille Cantonaide

➤ Questionnement sur le recrutement d'un remplaçant garde champêtre

➤ Points faits sur : le déploiement de la fibre ainsi que l'étude d'aménagement des ouvrages de PONT DE VEYLE sur les risques d'inondation

Fin Séance : 21H35